

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 18 décembre 2023 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Jean-Louis CANOVA, conseiller départemental de la Meuse, Président du CLIS,
- M. Denis STOLF, personnalité qualifiée, vice-président,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller départemental de la Haute-Marne, trésorier,
- M. Damien THIERIOT, conseiller départemental de la Haute-Marne,
- Mme Danielle COMBE, conseillère départementale de la Meuse,
- M. Benoît DEJAIFFE, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Jean-Luc GAILLARDIN, commune de Dammarie sur Saulx,
- M. Jean-Michel GUYOT, maire de Ligny en Barrois,
- M. Louis LODE, commune d'Horville en Ornois,
- M. Jean-Pierre MALASPINA, commune de Poissons,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- M. Yves THERIN, MEDEF,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop 55,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- M. Jacques LERAY, CEDRA,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Mathieu RIQUART, ASN,
- M. Patrice TORRES et Mme Martine HURAUT, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET et Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Etaient représentés :

- M. Franck MENONVILLE, sénateur de la Meuse,
- Mme Sylvie ROCHON, conseillère départementale de la Meuse,
- M. Franck RAIMBAULT, conseiller départemental de la Haute-Marne.

Etaient excusés :

- M. Didier GROSJEAN, maire de Montiers sur Saulx,
- Mme Claire PEUREUX-VALANT, commune de Paroy sur Saulx,
- M. Jean-François MARECHAL, maire de Saudron,
- M. Yannick RICHARD, maire d'Osne le Val,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- Mme Laetitia FAUGIERES, CLIS (en visio).

Etaient invités :

- M. Robert FERNBACH, personnalité qualifiée, président de la commission « Risques »,
- Mme Juliette GEOFFROY, MM. Jean-Marie HANOTEL et Michel PELTIER, suppléants, et Mme Lidwine LINARD, attachée parlementaire de M. MENONVILLE (en visio).

1) Approbation du PV du CA du 02 octobre 2023

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 02 octobre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins une abstention (Mme FRANÇOIS).

2) Désignation d'un deuxième vice-président

M. CANOVA rappelle que lors de l'AG extraordinaire du 6 novembre dernier, les statuts du CLIS ont été modifiés afin de créer le poste de deuxième vice-président, et qu'il convient de procéder à sa désignation.

M. OLLIVIER, à l'origine de cette modification, précise qu'il s'agit d'avoir un bureau plus représentatif de la diversité des membres du CLIS et renforcé compte-tenu de l'actualité chargée du projet, mais en aucun cas d'une remise en cause du travail des membres actuels du bureau.

Sont candidats Mme COMBE, qui suit le projet depuis le début (1993) et souhaite apporter une touche féminine, et M. FLEURY, qui voit là l'occasion de faire reconnaître le travail des opposants tout en s'étonnant du nombre de candidats. M. LHERITIER, tout d'abord candidat, décide de retirer sa candidature.

A la suite du vote à bulletin secret des 20 membres présents ou représentés, Mme COMBE obtient 9 voix et M. FLEURY 8 voix, sur 17 votes exprimés (3 bulletins nuls ou blancs).

Mme COMBE est désignée deuxième vice-présidente pour une période de deux ans.

3) Projet de Lettre du CLIS

M. THERIN présente le projet qui porte d'une part sur ITER (mais pas sur les activités du CEA, autre installation visitée lors du déplacement en septembre), d'autre part sur l'emprise du stockage. Concernant ITER, M. LHERITIER estime que ce projet mondial est un monstre de technologie avec d'importants enjeux pour l'avenir, car cela pourrait remplacer le parc actuel, même si ce n'est que le tout début.

Pour M. FLEURY, il est nécessaire de faire dans la Lettre régulièrement un point sur les activités du CLIS, afin de renforcer sa notoriété. Il souhaite également que le contenu soit plus représentatif des opinions qui s'expriment au sein du CLIS et rejoint pour cette raison la commission « Communication ». Mme FRANÇOIS déplore l'absence de voix critique dans la façon dont sont traités les sujets. Ces remarques seront prises en compte pour la rédaction des prochains numéros de la Lettre.

M. DEJAIFFE propose d'apporter une modification aux tailles des illustrations de la page 2, pour une meilleure compréhension du public.

Les membres du CA présents ou représentés approuvent le projet de Lettre avec inversion des illustrations en page 2.

4) Propositions d'expertises

M. FERNBACH indique que la commission « Risques » a travaillé à partir du rapport réalisé par l'IEER pour le compte du CLIS en 2011 (sur le choix de la ZIRA), afin d'identifier quatre ou cinq observations faites à l'époque, et de demander à l'IEER de regarder si ces observations trouvent une réponse dans la Demande d'Autorisation et de Création (DAC).

La commission a soulevé quatre questions principales (terme source, géomécanique, évaluation de la performance, transposition des données) et les a transmises à l'IEER, qui a adressé en retour une proposition de prestation chiffrée (mission d'environ une année mais s'étalant sur deux ans, pour un montant estimé à 93 000 €). Pour M. CANOVA, il serait intéressant d'intégrer à la demande du CLIS, si possible pour la même enveloppe financière, la question relative à la tenue des matériaux, l'appel d'offres lancé à ce sujet ayant été infructueux.

Les membres du CA approuvent sur le principe la proposition de l'IEER, ainsi que la suggestion de M. CANOVA. Une réunion en visio CLIS/IEER sera programmée en début d'année prochaine, et le projet d'expertise finalisé sera soumis aux membres de l'AG (réunion prévue le 15 avril, voir ci-dessous).

M. STOLF présente le projet d'appel d'offres relatif aux scénarios d'intrusion involontaire dans le stockage, développés par l'ANDRA dans la DAC. Il s'agit de vérifier les calculs faits par l'ANDRA permettant d'arriver à la conclusion selon laquelle, s'il y a un impact, il est acceptable.

Les membres du CA donnent leur accord pour que la procédure d'appel d'offres soit lancée.

En réponse à M. CANOVA, M. TORRES indique que l'ANDRA, bien que très sollicitée, se mettra à disposition pour coopérer avec les experts retenus par le CLIS. Une réunion du comité de liaison CLIS/ANDRA aura lieu en début d'année prochaine.

M. FLEURY rend compte de la dernière réunion de l'équipe projet OSaRiB qui s'est déroulée le 15 décembre. Un point a été fait sur les quatre volets et sur les échéances à venir. Les résultats des deux volets dont l'Observatoire Régional de Santé a la charge (« Portrait du territoire » et « Vivre sur le territoire ») seront présentés lors de l'AG du 15 avril 2024. En mai-juin 2024, Santé publique France réalisera (avec IPSOS) le pilote de l'enquête en population, l'enquête proprement dite devant se dérouler en 2025. Le recueil des données du Système National des Données de Santé est en cours jusqu'à fin 2025. Il faudra prévoir un plan de communication (logo, création d'un site internet dédié...).

5) Questions diverses

- M. CANOVA rappelle qu'une visite des installations de l'ANDRA à Soulaines (Centre de Stockage de l'Aube) est programmée le 13 février 2024. Sur une trentaine de places possibles, 15 membres se sont déjà inscrits. Une relance sera faite avant la fin de l'année, en incitant au co-voiturage (pas de déplacement en bus prévu).

- M. LHERITIER signale que le CLIS fêtera en 2024 ses 25 ans d'existence. Il propose de prévoir un évènement (peut-être avec l'ANCCLI) pour marquer le coup. Les membres du CA sont incités à faire des propositions.

- En réponse à M. LERAY, il est indiqué que l'ANDRA a fait parvenir un récapitulatif des acquisitions foncières réalisées dans les deux départements 55 et 52 par elle ou pour son compte, actualisé au 31/12/22, lors de la réunion du CA de mai.

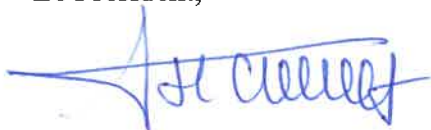
- À la suite de la demande de M. LHERITIER, M. TORRES confirme que les résultats des essais de freinage réalisés par POMA pour la descenderie sont a priori positifs. Ils sont encore en cours d'analyse avant la rédaction du rapport final.

- Mme FRANÇOIS demande s'il existe un calendrier des forages programmés par l'ANDRA pour les années à venir, et s'il est prévu d'en réaliser dans la zone où est envisagé le stockage, afin de confirmer la transposition des données obtenues dans le laboratoire. M. TORRES précise qu'il s'agit principalement de forages géotechniques, pour la plupart en lien avec les infrastructures « annexes » (voie ferrée, route...). Il confirme qu'aucun forage n'est prévu dans

la zone envisagée pour le stockage afin de ne pas l'endommager, et ajoute que si la construction est autorisée, la première phase de creusement permettra d'obtenir des données complémentaires auxquelles viendront s'ajouter les résultats de la phase pilote. Il réaffirme que l'autorisation de construire ne vaut pas autorisation de mise en service et que celle-ci ne serait pas délivrée si la géologie se révélait différente de ce qui est attendu.

A Bure, le 25 mars 2024

Le Président,



Jean-Louis CANOVA